

VILLE D'ARLES
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2022
Liste des pièces à fournir

À retourner avant le 19/11/2021 inclus pour les associations sportives

➤ au service des Sports, rue Ferdinand de Lesseps, 13200 Arles (04 90 49 36 85)

À retourner avant le 10/01/2022 inclus pour les autres associations

➤ au service de la Vie associative, Hôtel de ville, BP 90196, 13200 Arles (04 90 49 36 34 ou 04 90 49 59 06) ou par mail vie-associative@ville-arles.fr

Documents à remettre dans tous les cas :

- Le formulaire Cerfa N°12156*05 à remplir intégralement
- La charte des valeurs de la république signée par le représentant légal de l'association
- La fiche de renseignements sur le fonctionnement de l'association
- Le compte-rendu (procès-verbal) de la dernière Assemblée Générale
- Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention
- Le compte-rendu d'activités détaillé N-1
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- Déclaration des salaires de l'année N-1 (Déclaration Sociale Nominative - DSN) & un état de frais de représentation et de mission des dirigeants pour l'exercice comptable N-1 & le formulaire DAS2 (état des honoraires, vacations... cf Cerfa 10144*25)

Documents budgétaires du dernier exercice clos :

- Budget réalisé N-1 (ou du dernier exercice clos) signé du Président et du trésorier. Pour les associations conventionnées (subventions supérieures à 23 000€), joindre le Cerfa 15059*02 (compte-rendu financier de subvention)
- PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (ou du dernier exercice clos)
- Compte de résultat et bilan comptable, du dernier exercice clos, révisés par un expert-comptable ou certifiés par un commissaire aux comptes (selon seuils – voir article 7.2 du règlement d'attribution des subventions).

Documents supplémentaires à remettre pour une première demande ou en cas de modification :

- Récépissé de déclaration ou modification de la Préfecture ou la photocopie de la parution au Journal Officiel
- Un exemplaire des statuts signés
- Composition du bureau (liste des membres avec Noms Prénoms, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration

Divers :

- Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.

Cas particulier des associations sportives :

Les associations sportives devront en plus joindre au dossier les documents suivants :

- Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156*05- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).